

**FORMATION CONTINUE  
A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE D'UN  
ETABLISSEMENT CHARGE D'ORGANISER LES STAGES DE  
SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE**

**PROGRAMME DE FORMATION**



**1 jour de formation pour 7 heures de formation**

9H00 12H30

### Présentations et attentes

- ✓ Se présenter et présenter les objectifs de la formation

### Actualisation réglementaire

Précisions sur les arrêtés de 2012 (exploitant et animateur)

- ✓ Être en mesure de répondre aux différentes questions en vue des renouvellements d'agrément
- ✓ Pouvoir se référer aux textes avec précision

### Point sur les données statistiques

- ✓ Connaître les données les plus récentes concernant le dispositif (nb de centres agréés, stagiaires, animateurs etc.)
- ✓ Connaître les tendances récentes en matière d'insécurité routière

### Évolutions réglementaires du dispositif PAP

Connaître les modifications réglementaires depuis 2012

Rappel des obligations des différents acteurs (CSSR, exploitants, personnes désignées pour la GTA, animateurs)

- ✓ Mieux comprendre l'intérêt de respecter les obligations pour le bon fonctionnement du dispositif

13H30 17H00

### Contrôle des CSSR

Constat et analyse des dysfonctionnements

- ✓ Être informé des résultats de la campagne de contrôles des CSSR

### Modalités de contrôle : contrôles courts, contrôles longs

- ✓ Connaître les objectifs des différents contrôles et les outils utilisés

Évolutions pédagogiques du stage de sensibilisation et des publics

Évolution des publics et des problématiques dans les stages

- ✓ Mieux appréhender les problématiques sous-jacentes aux comportements des conducteurs

### Le programme G2

- ✓ Comprendre les évolutions des stages et les besoins en termes d'animation

Déontologie : Principes et réflexions pour une déontologie commune

- ✓ S'interroger sur des principes, des objectifs communs pour remplir la mission de service public et pour un traitement équitable de l'utilisateur.

Bilan, évaluation du stage

- ✓ Évaluer ses compétences et ses connaissances à l'issue du stage

## Formation Continue G.T.A

Cette formation est destinée aux exploitants des centres de sensibilisation à la sécurité routière et aux personnes chargées de la GTA : (personnel administratif, animateurs...)

**Tarif 2024 : 200 € HT / 240 € TTC**

Renseignements : Riadh BEN MABROUK

Mail : [cssr@cer-v.fr](mailto:cssr@cer-v.fr) - téléphone au 04 72 50 28 34

Cette formation est obligatoire pour les exploitants et leurs représentants.

### Objectifs :

Elle a pour but de permettre aux exploitants de ces établissements, ainsi qu'aux personnes chargées de l'encadrement des stages :

- D'acquérir les connaissances et les compétences indispensables à une bonne information du public accueilli
- D'assurer un déroulement des stages dans le respect des conditions administratives et pédagogiques fixées par la réglementation.

### Moyens pédagogiques

Salle équipée vidéo projecteur,

Dossier d'accueil,

Classeur avec les documents pédagogiques,

Clé USB comportant des documents complémentaires (textes : arrêtés-circulaires-rapports-procédures)

### Moyens d'encadrement

Riadh BEN MABROUK – Directeur et animateur SSSR

### Modalités d'évaluation

En amont de la formation : test de positionnement des connaissances

En aval de la formation : questionnaire d'évaluation des connaissances acquises

Questionnaire d'évaluation de satisfaction de la formation (logistique encadrement.)

Questionnaire des compétences

Un bilan des compétences est réalisé par le groupe pédagogique en charge de la professionnalisation des stagiaires à l'issue de la formation

### Moyens de contrôle de l'assiduité

Feuille de présence, émargements journaliers matin et après-midi (par demi-journée)

### Sanction/ Reconnaissance de la formation

Attestation de formation continue délivrée par le centre CER-V afin d'obtenir un agrément

délivré par les préfetures, pour une durée de 5 ans renouvelable.

### Durée

Un jour de formation – 7heures jour

Horaire : 9h00 à 12h30 et 14h30 à 17h00

### Modalités et délais d'accès

Les formations sont annoncées sur notre site [www.cer-v.fr](http://www.cer-v.fr) à chaque début de semestre. Si la formation demandée est complète, une solution est trouvée afin que le demandeur puisse accéder à un stage avant la fin du délai de cinq ans. Cette formation pourra être suivi à tout moment pendant la période de cinq ans avant sa date de renouvellement.

### Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Notre organisme de formation respecte les conditions d'accueil et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Lorsque les formations se déroulent en intra-entreprise le centre de formation interroge les responsables chargés de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite afin de les accueillir dans de bonnes conditions. Nos formations peuvent s'adapter à certaines spécificités de handicap.

Contactez notre référent handicap : Riadh BEN MABROUK – [rbm@cer-v.fr](mailto:rbm@cer-v.fr)

### Tarifs 2024

480€ TTC (soit 400 € HT).

